



# Nouvelles des aires protégées d'Afrique

#153, juin 2021 — [www.papaco.org/fr](http://www.papaco.org/fr)



Edito

**GEOFFROY MAUVAIS**

COORDONNATEUR DE L'UICN-PAPACO

## DES CHANGEMENTS À ESPÉRER ?

Les ministres de l'environnement des 7 pays les plus « avancés » (c'est ainsi qu'ils se considèrent depuis 1976 – États-Unis, Canada, Japon, Allemagne, UK, France, Italie) se sont réunis à distance en mai dernier, à l'initiative du Royaume Uni. Ce sommet se tenait à l'ombre toujours menaçante de la pandémie : « nous reconnaissons que certains des déterminants clés de la perte globale de biodiversité et des changements climatiques sont les mêmes que ceux qui augmentent les risques de zoonoses, ce qui peut conduire aux pandémies ». D'où l'importance de réfléchir au monde d'après : « nous affirmons notre détermination à placer le climat, la biodiversité et l'environnement au cœur de nos stratégies et investissements pour l'après COVID 19 ».

Beaucoup de choses sont dites dans le communiqué issu de la rencontre, la plupart concerne le changement climatique. Mais certains points visent plus spécifiquement la conservation de la biodiversité. Le constat est posé tout d'abord : « malgré les accords internationaux pour la protection, la conservation, l'utilisation durable ou la restauration de la biodiversité, les tendances négatives relatives à la biodiversité et au fonctionnement des écosystèmes devraient continuer voire se détériorer ». La réaction s'énonce logiquement : « nous nous engageons à prendre les actions urgentes concernant les cinq déterminants directs de la perte de biodiversité, tous liés à l'activité humaine : changements d'usage des terres et des mers, exploitation directe des ressources, changements climatiques, pollution et espèces envahissantes ».

Bien qu'établissant le constat suivant : « nous reconnaissons que la déforestation, la dégradation des forêts et la conversion des écosystèmes sont des menaces globales pour le climat, la biodiversité, la sécurité alimentaire et nos conditions de vie et sont liées à l'expansion de

l'agriculture, des mines, du déboisement et des projets d'infrastructures », les causes primaires de ces pressions ne sont pas abordées. En particulier, il n'est jamais fait mention de la surpopulation ou de la croissance démographique.

Les réponses possibles passent, entre autres, par les décisions à prendre lors de la prochaine Conférence des Parties de la CDB, en fin d'année, en Chine : « nous nous engageons à défendre des objectifs globaux ambitieux et réalistes pour la biodiversité, qui incluent la protection d'au moins 30% des terres et 30% des océans d'ici 2030 pour arrêter voire inverser la perte de biodiversité et répondre aux changements climatiques, cela au moyen de réseaux d'aires protégées écologiquement représentatives, bien connectées, gérées efficacement et équitablement, et au travers d'autres mesures de conservation effective (AMCE), d'ici 2030 également, tout en reconnaissant que les peuples indigènes et les populations locales seront des partenaires entiers de la mise en œuvre de ces objectifs ».

Le groupe de ministres a également précisé que « nous reconnaissons que le commerce illégal de faune sauvage, le trafic de bois et de ses produits dérivés, les déchets, y compris dangereux, les métaux et pierres précieux, et autres minéraux, les coupes illégales et la pêche illégale, non contrôlée ou non régulée ont un effet dévastateur sur notre environnement naturel et nos conditions de vie »... « Nous nous engageons à accroître nos efforts pour réduire la demande de produits issus de ce trafic en développant des interventions ciblées et pratiques pour informer les consommateurs et fermer les marchés où ces produits sont illégalement vendus ».

Les intentions sont bonnes, les mesures intéressantes, les faits suivront-ils ? Au même moment, la plupart des pays du G7 sont engagés dans des actions qui contredisent froidement ces engagements, comme le Canada en Namibie et Botswana ou la France en Tanzanie, dans des projets d'exploitation pétrolière par exemple. Les réunions virtuelles favorisent les promesses virtuelles. Alors restons vigilants. ●



# MOOC Conservation

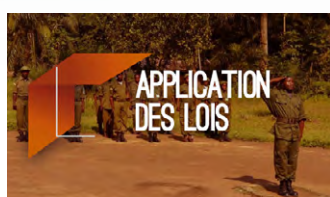
## LES MOOC

**Attestation de réussite.** Si vous obtenez une **moyenne supérieure ou égale à 75% aux examens**, vous aurez l'option de télécharger votre attestation de réussite.

**Inscriptions fermées.** Vous ne pouvez plus vous inscrire à la session en cours, et la session sera close le 14 juin.

**Session en cours :** 18 janvier au 13 juin 2021 (minuit).

**Inscriptions aux MOOC :** [mooc-conservation.org](http://mooc-conservation.org).



## LES ESSENTIELS

**Qu'est-ce que c'est ?** Ces Essentiels sont des formations courtes adaptées aux profils professionnels d'acteurs impliqués dans la gestion d'aires protégées, selon le niveau de responsabilités.

Inscriptions : [mooc-conservation.org](http://mooc-conservation.org)



**ESSENTIEL RANGER**  
Pour les professionnels d'AP qui appliquent les décisions et assurent la mise en œuvre pratique des activités sur ces territoires.



**ESSENTIEL MANAGER**  
Pour les professionnels d'AP devant planifier, encadrer et évaluer le travail des rangers.

→ **MANAGER LOI** : s'occupe essentiellement de l'application des lois et secondairement la valorisation de l'AP et de ses ressources naturelles.



→ **MANAGER RECHERCHE** : s'occupe essentiellement des activités de recherche, suivi évaluation et suivi écologique.



**ESSENTIEL LEADER**  
Destiné aux acteurs qui influencent plus largement le contexte de la gestion des AP, sans nécessairement travailler directement au sein d'une AP.

## CERTIFICAT EN LIGNE EN CONSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES

Prochain examen : 17 juin 2021.

Candidatez : [remplissez le formulaire ici](#).

**De quoi s'agit-il ?** Ce certificat n'est pas une attestation de réussite. Il est délivré par l'Université Senghor d'Alexandrie. Pour pouvoir passer l'examen, il faut avoir validé (les conditions sont sur [mooc-conservation.org](http://mooc-conservation.org)) :

- les 6 premiers MOOC du Papaco (GAP, SE, LOI, SP, VAL et Tech, pas les Essentiels) ET ;
- l'un des trois MOOC de l'IFDD OU le MOOC Aires marines protégées.

### LE PAPACO EN LIGNE

[facebook/IUCNpapaco](https://www.facebook.com/IUCNpapaco)

Groupe FB privé des MOOC (Français)

[@mooconconservation](https://www.instagram.com/mooconconservation) (Instagram)

[@Papaco\\_IUCN](https://twitter.com/Papaco_IUCN) (Twitter)

[Papaco.org](http://Papaco.org)

Newsletter GPAP (Programme UICN des AP)





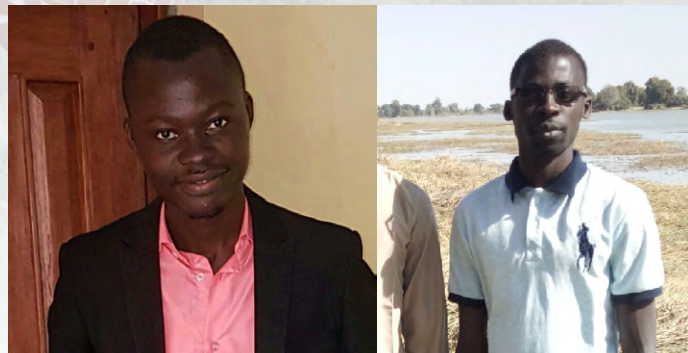
# Ambassadeurs etc.

## DEUX NOUVEAUX AMBASSADEURS : OMAR (DIFFA, NIGER) ET JAMES (SIERRA LEONE)

Deux nouveaux ambassadeurs ont rejoint l'équipe déjà en place. James (à gauche) et Omar (à droite) se sont en effet portés volontaires pour apporter leur soutien aux étudiants de leurs régions, et pour participer à la création de réseaux locaux de passionnés d'aires protégées et de conservation.

**AMBASSADEUR ? Il s'agit d'un étudiant des MOOC du Papaco s'étant porté volontaire pour venir en aide aux étudiants de sa ville/région.**

Liste complète : [ici](#).



### Liste des ambassadeurs (cliquez sur leur nom pour leur envoyer un mail) :

- [Bénin, Kévin](#)
- [Bouaké \(Côte d'Ivoire\), Bernadette](#)
- [Burkina Faso, Valéry](#)
- [Burundi, Léonidas](#)
- [Comores, Humblot](#)
- [Côte d'Ivoire, Mamadou](#)
- [Douala \(Cameroun\), Mathias](#)
- [Gabon, Brice](#)
- [Guinée \(Conakry\), Moussa](#)
- [Haïti, Talot](#)
- [Kara \(Togo\), Jean](#)
- [Kenya, James](#)
- [Kindu \(RDC\), Ohm](#)
- [Kinshasa \(RDC\), Emmanuel](#)
- [Kisangani \(RDC\), Richard](#)
- [Mali, Seydou](#)
- [Lomé \(Togo\), Samuel](#)
- [Lubumbashi \(RDC\), Albert](#)
- [Madagascar \(Tana\), Raymond](#)
- [Maroc, Rachid](#)
- [Mauritanie, Fall](#)
- [Niamey \(Niger\), Oumarou](#)
- [Nigeria, Michael](#)
- [Pointe Noire \(Congo\), Charmand](#)
- [Rwanda, Leonard](#)

- [Sénégal, Oumy](#)
- [Sierra Leone, James](#)
- [Tchad, Seid](#)
- [Tunisie, Moadh](#)
- [Yaoundé \(Cameroun\), Pascale](#)
- [Zambia, Chewe](#)
- [Zimbabwe/South Africa, Fanuel](#)
- [Diffa \(Niger\), Omar](#)



# Lignes directrices



## À PROPOS DE « GOUVERNANCE ET GESTION DES AIRES PROTÉGÉES »

Le livre « Gouvernance et gestion des aires protégées » est une compilation de textes originaux, d'études de cas et d'exemples du monde entier. Il s'appuie sur une vaste littérature et sur les connaissances et l'expérience de nombreux acteurs des aires protégées. Ces derniers y présentent les connaissances actuelles et les idées innovantes des diverses branches de la gouvernance et de la gestion des aires protégées. Ce livre constitue un investissement dans les compétences et les connaissances des hommes et, par conséquent, dans la gouvernance et la gestion des aires protégées dont ces hommes sont responsables.

Le succès mondial du concept d'aire protégée réside dans la dualité de sa vision : protéger, sur le long terme, à la fois le patrimoine naturel et le patrimoine. Les organisations telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature sont une force unificatrice à cet égard. Cependant, les aires protégées restent un phénomène sociopolitique et la façon dont elles sont comprises, gérées et gouvernées par les États peut toujours être le sujet de débats et de contestations. Ainsi, ce livre cherche à éclairer, éduquer et surtout à inciter les lecteurs à réfléchir à l'avenir, au passé et au présent des aires protégées.

Cent soixante-neuf auteurs ont participé à la rédaction de ce livre qui porte sur tous les aspects de la gouvernance et de la gestion des aires protégées. Ils ont ainsi créé un outil de formation et de renforcement des capacités pour les agents de terrain et les gestionnaires des aires protégées ainsi que les décideurs de plus haut niveau.

*L'intégralité du livre « Gouvernance et gestion des aires protégées » est disponible en français. Il peut être consulté sur le site internet des éditions de l'ANU : <https://press.anu.edu.au/publications/gouvernance-et-gestion-des-aires-protégées>*

## CHAPITRE 14

# ENGAGEMENT ET PARTICIPATION À LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES : QUI, POURQUOI, COMMENT ET QUAND ?

Auteurs principaux : Stephen Dovers, Sue Feary, Amanda Martin, Linda McMillan, Debra Morgan et Michael Tollefson.

### Introduction

L'engagement avec d'autres personnes, organisations et communautés implique des valeurs et aspirations très différentes. En effet, celles-ci peuvent être considérées comme des fournisseurs, des clients ou des collaborateurs. L'engagement est donc complexe, et se produit dans une

diversité de contextes géographiques, sociaux et politiques. Les détails d'un engagement réussi dépendront du contexte spécifique. Ce chapitre ne prescrira donc pas quoi faire dans une situation spécifique, mais présentera plutôt des concepts et des principes permettant aux gestionnaires de reconnaître cette diversité et d'adopter des approches adaptées à leur situation, en choisissant parmi un éventail



d'outils et de stratégies disponibles.



*Engagement et renforcement des capacités avec des dirigeants autochtones d'Amérique centrale, Costa Rica*

*Source : Eduard Müller*

## Collaboration dans la gestion des aires protégées

Les mouvements croissants vers une gestion de la biodiversité et des ressources naturelles à l'échelle des paysages ou incluant divers régimes de propriété, comme la gestion intégrée des bassins versants et la conservation de la connectivité, replacent les aires protégées dans un système plus général de ressources, valeurs, organisations et acteurs. Même lorsque les aires protégées ne font pas partie d'une initiative plus large de conservation de la connectivité, les gestionnaires établiront, et devront établir, des relations avec les propriétaires fonciers voisins, d'autres organismes gouvernementaux, les visiteurs et les ONG. Cela ajoute des considérations sociales à la combinaison de considérations naturelles, juridiques, financières et institutionnelles à prendre en compte et à gérer. Un certain engagement communautaire est nécessaire, par exemple, dans l'élaboration des plans de gestion. Cependant, il existe généralement une exigence pratique pour des formes plus nombreuses et différentes que celles stipulées dans les processus législatifs ou de planification : la gestion des aires protégées s'inscrit dans une matrice complexe d'intérêts et de groupes. Ces considérations sociales incluent les questions relatives aux différents groupes culturels utilisant les aires protégées ou ayant un intérêt dans leur gestion, et donc les questions de compréhension et de communication interculturelles.

La gestion des aires protégées s'inscrit dans un contexte politique qui varie d'un pays à l'autre et d'une localité à l'autre, où des valeurs et des attentes différentes concernant les sites naturels et leur utilisation par l'homme influencent la gestion. Dans certaines juridictions, les agences de parcs et organisations similaires ont un statut, une autorité et des ressources considérables. Dans d'autres, ce n'est peut-être pas le cas. Par conséquent, les relations entre ces organisations et autres organismes, ONG et communautés varieront, et les styles d'engagement devront être définis en fonction du contexte politique. L'un des facteurs influençant le contexte politique est le degré de liberté des médias, l'intérêt des médias pour la conservation, et l'attitude et l'intérêt des médias les plus puissants. Ce qui fonctionne dans un endroit peut ne pas fonctionner dans un autre, en fonction des règles et structures politiques et juridiques, de la force des différentes valeurs sociales et du pouvoir des différents groupes.

La collaboration avec de multiples parties prenantes impose des exigences différentes aux gestionnaires et aux organismes responsables (par exemple, un service des parcs nationaux), et des exigences différentes quant au temps et aux compétences du personnel de gestion à tous les niveaux et dans tous les rôles. L'engagement communautaire, la liaison avec les parties prenantes, la gestion des partenariats public-privé et les collaborations inter-institutions font désormais partie de l'énoncé du rôle des organismes et du personnel chargés des aires protégées. Considérons la gamme d'individus et d'organisations ayant un rôle ou un intérêt clair dans la gestion des aires protégées :

- voisins, propriétaires et locataires fonciers du secteur privé ou de la communauté, que ce soit à titre résidentiel, agricole ou de conservation privée ;
- communautés locales des environs, y compris les communautés autochtones et les résidents urbains situés à proximité ;
- communautés autochtones et locales résidant dans une aire protégée et/ou dépendant des ressources qui s'y trouvent pour leur subsistance ;
- autres organismes publics de gestion des terres ou des ressources naturelles et leur personnel, au même niveau de gouvernement, organismes forestiers, autorités de protection de l'environnement, autorités de



gestion des bassins versants ou commissions de l'eau, ou organismes maritimes et de pêche dans le cas des réserves côtières et marines ;

- autres organismes publics, au même niveau de gouvernement, pouvant nécessiter un accès ou une collaboration avec les aires protégées, gestion des situations d'urgence, armée, police ou gestionnaires d'infrastructures et des transports ;
- organismes des niveaux administratifs autres que ceux responsables de l'aire protégée, à l'échelle locale, régionale, provinciale / étatique, nationale et internationale, par exemple, l'Union Européenne ou les Nations unies ;
- politiciens et partis ou mouvements politiques influençant (positivement ou négativement) les politiques et la gestion relatives aux aires protégées ;
- ONG de conservation de la nature, y compris les groupes de plaidoyer, ceux qui s'occupent de gestion collaborative, et organisations philanthropiques contribuant à l'acquisition ou à la gestion des réserves ;
- touristes et utilisateurs de loisirs, locaux ou étrangers, réguliers ou occasionnels, particuliers ou organisés en groupes d'intérêt ;
- intérêts (commerciaux) locaux ou régionaux du secteur privé, tels que les entreprises de guides touristiques et les exploitants d'hébergement, généralement de petite taille, mais pouvant être liés à des entreprises ou à des réseaux plus importants ;
- intérêts commerciaux plus importants (avec ou sans présence locale permanente), jusqu'à l'échelle de puissantes sociétés transnationales ;
- organismes de recherche dont les activités reposent sur l'accès aux aires protégées ou en informent la gestion.

Cette liste indique un vaste éventail d'intérêts probables partout où il existe une aire protégée importante. Dans tous ces groupes, on trouve des partenaires actuels ou potentiels, des individus intéressés ou désintéressés, des opposants, des collaborateurs ayant un intérêt commun, et ceux se concentrant sur les opportunités commerciales. Certaines personnes joueront de multiples rôles. Par exemple, un membre de la communauté locale peut visiter l'aire protégée à des fins récréatives et participer également à la promotion



*Un exemple d'engagement réussi. Célébration près de Bega, en 2006, de la « restitution » du parc national de Biamanga par l'ancien ministre des Affaires autochtones du gouvernement de Nouvelle-Galles du Sud, Hon. Milton Orkopoulos, et par le ministre de l'Environnement, Hon. Bob Debus AM (à droite), aux Anciens représentant la nation Yui, en vue d'une future gestion conjointe avec le Service des parcs nationaux et de la faune sauvage de Nouvelle-Galles du Sud, Australie*  
Source : Ian Pulsford

du tourisme en tant que membre élu du gouvernement local et homme d'affaires local.

Au sein des organismes de gestion des aires protégées, différents employés collaboreront avec différentes parties pour différentes raisons. Les cadres supérieurs collaboreront officiellement avec les cadres supérieurs d'autres organismes, avec les organismes de l'industrie ou les groupes de pression des utilisateurs récréatifs et avec les médias, tandis que le personnel technique interagira quotidiennement avec le personnel des organismes locaux, les communautés et les entreprises locales, les politiciens locaux, les voisins immédiats et les visiteurs. De même, l'engagement variera selon le type et l'emplacement d'une aire protégée, selon si celle-ci est proche ou plus éloignée d'une ville. La définition d'une aire protégée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est celle « d'un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres moyens efficaces, pour assurer la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et valeurs culturelles associés ».

Il existe clairement une grande diversité de « parties prenantes » : individus et groupes s'intéressant à la gestion des aires protégées, qu'il s'agisse d'un site unique ou d'un

réseau d'aires protégées. Ceci fait écho à la diversité des aires protégées et des objectifs de ces sites.

Ces catégories définissent différents objectifs principaux, et donc, différentes relations que les groupes d'une société auront avec la gestion et le personnel des aires protégées. Elles indiquent également un degré plus ou moins élevé de contrôle sur l'utilisation ou la visite d'une aire protégée, souvent défini dans la législation et autres politiques officielles. Par exemple, une réserve naturelle stricte (catégorie Ia) ou un monument naturel (catégorie III) peuvent disposer de contrôles réglementaires stricts pour la plupart des utilisations, tandis que les aires des catégories V et VI peuvent permettre les exploitations de loisirs, de tourisme, de pêche, de mines ou la récolte d'aliments de subsistance de façon plus ou moins contrôlée. Les catégories V et VI sont gérées comme des paysages culturels où la conservation de la nature coexiste avec les moyens de subsistance et les pratiques sociales des communautés résidentes. L'engagement entre les communautés et les gestionnaires n'est pas facultatif dans ces situations, mais est essentiel à l'objectif principal de la gestion des terres.

Ces objectifs correspondent cependant à ce pourquoi le site est principalement géré, et le plus souvent, il existe une variété d'utilisations et d'utilisateurs, et donc de relations avec les individus, les groupes sociaux et les organisations. Cette combinaison d'utilisateurs comprend les fournisseurs, les clients et les collaborateurs de la gestion des aires protégées, ceux dont les services sont recherchés et utilisés par les gestionnaires, ceux qui utilisent ou achètent les services fournis par les aires protégées, et ceux qui travaillent avec les gestionnaires d'aires protégées vers un but commun. Il s'agit là de relations fondamentalement différentes, basées sur des valeurs et des objectifs communs, des obligations commerciales, des attentes en matière de prestation de services ou des exigences réglementaires ou stratégiques à respecter.

De façon simpliste, les relations et interactions entre les gestionnaires d'aires protégées et les « autres » sont considérées comme impliquant principalement les utilisateurs de loisirs et les touristes qui utilisent le site afin de profiter de ses commodités naturelles, pouvant s'étendre aux visiteurs illégaux ou indésirables, aux opérateurs commerciaux à l'intérieur ou à proximité du parc national et aux propriétaires fonciers adjacents au parc. Les gestionnaires

d'aires protégées savent qu'il en existe beaucoup plus : ONG environnementales, gardes volontaires, entreprises d'extraction des ressources, communautés locales tributaires de l'aire protégée d'une manière ou d'une autre, divers autres organismes gouvernementaux, etc. La liste des personnes avec lesquelles un gestionnaire d'aire protégée « s'engage » peut être très longue, et à mesure que le mouvement vers une conservation et une gestion des terres à l'échelle des paysages se poursuit, cette liste et sa variété augmenteront inévitablement.

La gestion des aires protégées n'est pas la seule à évoluer vers des partenariats et une gouvernance collaborative, et ceux-ci sont également devenus plus importants dans la gestion de l'eau et des bassins versants, la foresterie, la pêche, l'urbanisme, les politiques d'adaptation au climat, entre autres domaines, et des perspectives intéressantes ont émergé de ce paysage plus vaste. Les gestionnaires d'aires protégées peuvent donc s'adresser à leurs pairs, dans d'autres organismes et secteurs relevant de leur compétence, pour obtenir des renseignements sur d'autres processus participatifs.

## Principes généraux d'engagement

Les principes suivants reflètent plus largement les enjeux généraux de la gestion concertée des ressources et de la participation du public. Ces principes sont généraux, ils se chevauchent dans une certaine mesure (par exemple, reconnaître les motivations, la réciprocité et la clarté) et peuvent être délicats (par exemple, la persistance et les limites du volontariat).

**1. Reconnaissance des différentes motivations:** bien que les gestionnaires d'aires protégées s'engagent avec d'autres parties autour de la préoccupation commune de la gestion d'une ou de plusieurs aires protégées, ou des implications de cette gestion pour d'autres sites et intérêts, les motivations seront rarement les mêmes. Le gestionnaire sera concerné par l'aire protégée avant tout, tandis que l'autre partie pourra être concernée par la conservation plus générale de la biodiversité, la gestion des incendies à l'échelle régionale, les moyens de subsistance et le développement économique locaux, la sauvegarde des sites culturels, ou l'accès au tourisme et aux loisirs. Même au sein d'un même groupe d'utilisateurs, des motivations différentes pourront exister, comme dans le cas des





*Doug Humann, ancien Directeur de Bush Heritage Australia (une ONG de conservation), s'adressant à des représentants communautaires, dont des donateurs, lors de la présentation de la réserve de conservation de Scottsdale, dans le sud de Nouvelle-Galles du Sud. Ces terres ont pu être achetées grâce au financement de donateurs philanthropiques et au Programme du système national de réserve du gouvernement australien en mars 2007, pour la protection des forêts herbeuses de gommiers des Tablelands du Sud, en voie de disparition, grâce à un accord de conservation à perpétuité*

Source : Ian Pulsford

utilisateurs de loisirs d'une aire protégée. À l'extrême, il y aura ceux s'opposant aux aires protégées comme un moyen de conserver la nature, ou ceux qui plaideront ardemment pour des mesures de conservation plus strictes que les gestionnaires ne pourront accepter. Ces motivations variées peuvent coïncider, constituer la base possible d'un compromis ou créer des conflits. Il peut, en fait, être difficile de discerner la motivation première d'une partie prenante, par exemple lorsque le profit individuel peut être confondu avec le développement économique communautaire, ou lorsque l'attachement culturel profond peut être confondu avec la conservation de la nature. Les différentes motivations doivent être clairement identifiées et discutées ouvertement, afin d'éviter les « agendas cachés » ou que des tensions restent méconnues et donc mal abordées.

**2. Réciprocité:** conformément à différentes motivations, le but de l'engagement et de la participation est, pour un gestionnaire d'aire protégée, l'intégrité et la protection du site en question, alors que pour un fournisseur, un client ou un collaborateur, ce n'est peut-être pas le cas. En d'autres termes, les gens voudront obtenir quelque chose de la relation, que ce soit la protection d'une espèce, des opportunités de loisirs, des perspectives commerciales, la protection d'un site culturellement important, de l'eau potable en aval, ou un accès à des sources de nourriture ou à l'information. Les stratégies d'engagement, ainsi que

l'attitude et l'approche des gestionnaires d'aires protégées à l'égard de l'engagement, doivent reconnaître ces désirs et considérer l'engagement comme un arrangement réciproque visant à satisfaire, si possible, ces différents désirs. Dans le pire des cas, il sera toujours possible de comprendre, de manière transparente, pourquoi certains besoins et demandes ne pourront pas être satisfaits.

**3. Clarté et transparence:** l'ouverture et l'honnêteté sont la base des relations et de la collaboration, ou du moins, du compromis et de la tolérance, et même un conflit non résolu peut néanmoins déboucher sur un respect mutuel de chaque partie. L'engagement et la participation à la gestion des aires protégées devraient être fondés sur la clarté du but de l'engagement, de ce qui est à l'ordre du jour, et de qui prendra les décisions. Les intérêts communautaires ou commerciaux accepteront un engagement limité, mais pas de fausses attentes quant à leur influence.

**4. Persistance:** l'engagement prend du temps et demande des efforts, et il existe une tendance compréhensible à terminer un processus d'engagement ou un partenariat dès qu'un besoin immédiat a été satisfait. Les groupes d'intérêt et les communautés locales voient d'un mauvais œil les consultations « intermittentes », et deviennent des partenaires négatifs plutôt que positifs s'ils estiment qu'ils sont utilisés uniquement pour servir les objectifs à court terme des gestionnaires et des gouvernements. Les relations ne se construisent pas rapidement, mais peuvent être rapidement détruites, et la persistance et l'engagement à long terme sont susceptibles d'être nécessaires dans de nombreuses situations.

**5. Limites du bénévolat et capacité de s'engager:** l'engagement prend du temps et demande des efforts de la part du personnel des aires protégées, mais cela fait partie de leur travail (ou devrait en faire partie). Les compétences du personnel, cependant, varieront quant à leur capacité à s'engager et à communiquer avec des parties externes, de sorte qu'une formation et un renforcement des capacités pourront être nécessaires. Pour beaucoup d'autres, en particulier les communautés locales ou les ONG, la contribution à la gestion des aires protégées est volontaire, que l'organisme de gestion concerné les ait ou non invités à contribuer. Ceci doit être pris en compte et les limites du volontariat doivent être respectées, en évitant de placer des attentes ou des exigences trop lourdes sur les individus,



et en respectant leur capacité d'engagement (temps, frais de déplacement, soutien technologique, etc.). Certains membres de la communauté peuvent avoir besoin d'une assistance financière ou technique pour permettre leur participation.

**6. Exclusion et inclusion peuvent interagir:** lorsqu'un processus participatif est établi, certaines personnes et intérêts peuvent être, intentionnellement ou non, exclus par la façon dont le processus est structuré. Comme le politologue Schattschneider l'a dit : « celui qui décide des règles du jeu décide également de qui peut jouer ». Les gestionnaires et les gouvernements prennent des décisions concernant l'échelle géographique d'une consultation (et donc, qui est inclus), les sujets pertinents (et donc, qui sera intéressé) et le moment et le lieu des réunions ou l'accessibilité des documents web ou écrits (et donc, qui peut accéder au processus). De telles décisions peuvent rendre l'engagement facile et évident pour certains groupes et individus, ou difficile ou impossible pour d'autres.

**7. Représentativité:** les stratégies d'engagement supposent de décider qui sera invité à participer (voir la section « S'engager avec qui ? », ci-dessous), et cela implique souvent de définir quelles personnes ou organisations spécifiques sont plus susceptibles de représenter au mieux les intérêts concernés. Pour ce faire, les gestionnaires d'aires protégées doivent connaître les intérêts et les groupes pertinents, et s'assurer que le processus est suffisamment représentatif pour être juste et défendable, et produire des résultats qui seront acceptés, ou du moins compris, par les parties intéressées. Par exemple, une chambre de commerce locale pourra, ou non, représenter au mieux les entreprises les plus concernées par l'aire protégée, et un groupe de résidents ou un groupe communautaire pourra, ou non, représenter au mieux les personnes vivant à proximité ou les plus touchées par un plan de gestion. Une personne pourra avoir des difficultés à représenter une « communauté » qu'elle ne considère pas homogène. Il est particulièrement important d'être conscient de ces difficultés d'engagement, et d'augmenter la représentation des groupes marginalisés dans la société, tels que les plus pauvres, les personnes marginalisées, les jeunes et les femmes. La représentation peut être une question très différente pour de nombreuses communautés locales, autochtones ou tribales, en comparaison à des groupes d'affaires ou de conservation organisés, et des

stratégies telles qu'une série de réunions communautaires peuvent être nécessaires pour identifier des représentants.

**8. Compétences et ressources pour la collaboration:** l'engagement prend du temps, nécessite des ressources et exige des compétences appropriées. Les processus d'engagement précipités, mal conçus ou mal mis en œuvre peuvent créer des tensions et s'avérer nuisibles à de précieuses relations. L'engagement et la participation exigent des compétences qui devraient être développées et valorisées, de la conception d'une enquête d'opinion à l'organisation de réunions communautaires, en passant par la communication écrite. L'engagement peut également prendre beaucoup de temps, et les processus de gestion (comme la révision d'un plan de gestion) devraient identifier et prendre cela en compte. L'engagement exige également des ressources telles qu'un financement adéquat, une affectation de personnel et de l'information.

Il s'agit là de principes directeurs et non de règles ou d'une recette, mais ils reflètent les leçons tirées de processus participatifs de gestion des ressources naturelles et de l'environnement au cours de nombreuses décennies. Si l'on en tient compte soigneusement et tôt dans le processus, l'application de ces principes augmentera la probabilité d'un engagement positif.

## S'engager avec qui ?

Le message principal de cette section est que les aires protégées possèdent de nombreuses valeurs, et intéressent donc de nombreuses personnes, communautés et organisations pouvant se situer à proximité ou à plus grande distance. Les gestionnaires d'aires protégées doivent reconnaître ces intérêts multiples, et être attentifs à identifier et à impliquer tous ceux ayant un intérêt dans l'aire protégée en question, quel que soit cet intérêt. Cette section a fourni des conseils généraux sur la réponse à la question importante : qui a un intérêt dans la gestion des aires protégées dans cette situation particulière ?

## Pourquoi: les objectifs de l'engagement

Le message de base de cette section est que l'engagement avec les communautés et autres organisations n'est pas unique dans son but, mais est entrepris pour permettre la réalisation de différents objectifs détenus par différents



individus et groupes. Les gestionnaires d'aires protégées doivent être clairs quant aux objectifs à atteindre par le biais de l'engagement, c'est à dire sur leurs propres motivations, mais aussi sur celles des partenaires, afin que ces objectifs aient une plus grande probabilité d'être atteints. Cette section a fourni des conseils généraux pour répondre à la question importante : quel est le but de faire participer d'autres parties à la gestion des aires protégées dans cette situation particulière ?

## Comment: formes d'engagement et de participation

Le message principal de cette section est qu'il existe une gamme de stratégies et de méthodes participatives, ainsi que de moyens de communication, adaptés à différents objectifs et personnes. Comme toute personne utilisant une boîte à outils, les gestionnaires d'aires protégées devront analyser qui et pourquoi, puis choisir la forme de participation (« comment ») adaptée à leur situation. Cette section a

Quand l'engagement devrait-il se produire ?

Le message principal de cette section est que l'engagement avec les communautés et autres organisations varie en terme de calendrier, d'exigences de préparation et de régularité des contacts et des communications. Le calendrier variera selon les objectifs et les formes d'engagement. Cette

section a fourni des conseils généraux sur la réponse à la question importante : quand une stratégie ou un processus d'engagement doit-il avoir lieu, à quels intervalles et comment la gestion des aires protégées peut-elle être préparée ?

## Conclusion

La gestion des aires protégées implique une négociation, une consultation, des partenariats et parfois des conflits avec les voisins, les fournisseurs, les clients et les collaborateurs. Ces relations intègrent les aires protégées dans des paysages sociaux, économiques et institutionnels complexes, loin de l'idée que les réserves sont gérées de façon isolée, comme des « îles » dans le paysage. Pour les gestionnaires, cela représente un défi quant à la meilleure façon de s'engager avec différents groupes et individus, et aux possibilités d'obtenir les meilleurs résultats que ces relations ont à offrir. L'engagement et la collaboration sont devenus, et constitueront de plus en plus, des compétences de base pour les gestionnaires d'aires protégées, exigeant du temps, des ressources et des compétences. De plus, la gestion adaptative est plus susceptible de réussir si les connaissances et compétences des communautés peuvent être mises à profit, et si ces communautés soutiennent les initiatives de gestion. • [Consultez le document complet en cliquant ici.](#)





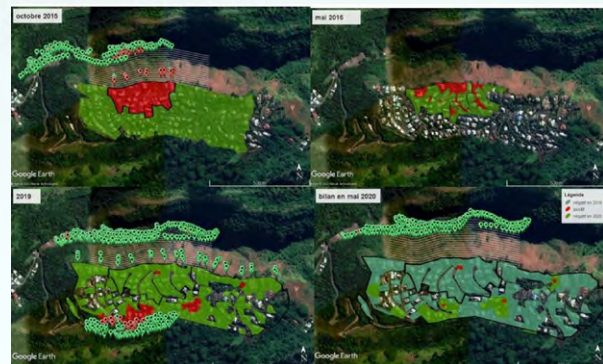
# Jobs & co.

## PANORAMA

SOLUTIONS FOR A HEALTHY PLANET

### Lutte contre une espèce exotique envahissante, la Petite Fourmi de Feu dans les zones difficilement accessibles : épandage de produits par drone

En 2017, 5 Monarques de Tahiti, oiseaux endémiques en danger critique d'extinction, avaient déserté leur territoire infesté de Petites fourmis de feu. Cette peste invasive forme des colonies de plusieurs hectares, où la microfaune est divisée par trois et où la macrofaune devient aveugle. Grâce au BEST 2.0 de l'Union Européenne, au Pays, à la mairie de Punaauia, à l'AfdpZ et au Zoo Victoria, des protocoles d'éradication mis au point avec 10 experts internationaux ont été testés. 4 épandages par drone ont été effectués dans la falaise contaminée, avec du S méthoprène et de l'Hydraméthylnone en alternance. Aucune PFF n'a été retrouvée plus de 26-30 mois après. Soixante maisons contaminées ont été traitées au fipronil ultra-dilué et seules 4 étaient encore positives début 2020. Après les traitements, la microfaune dans les zones traitées était retournée à un état identique aux zones indemnes. Deux autres colonies sont en cours d'éradication.



Evolution de la colonie de PFF de Te Maru Ata contaminée en zone d'habitation et sur plus de 9 ha de falaise traitée par drone (lignes parallèles). Les zones rouges sont contaminées, vertes sont négatives aux tests de dépistage de la PFF  
© SOP Manu

Article complet [ici](#).  
Plus d'info sur Panorama, [ici](#).

## OFFRES D'EMPLOI

**Directeur commercial régional @ WCS**

Où ? Nairobi, Kenya

**Date limite de candidatures :**  
4 Juin 2021

>> [Cliquez ici pour accéder à l'offre](#) <<

**Directeur Finance et Administration @ WCS**

Où ? N'Djamena, Tchad

**Date limite de candidatures :** 10 juin 2021

>> [Cliquez ici pour accéder à l'offre](#) <<

## CONTACTS - PAPACO

[geoffroy.mauvais@iucn.org](mailto:geoffroy.mauvais@iucn.org)  
[beatrice.chataigner@iucn.org](mailto:beatrice.chataigner@iucn.org)  
[marion.langrand@papaco.org](mailto:marion.langrand@papaco.org)  
[youssouph.diedhiou@iucn.org](mailto:youssouph.diedhiou@iucn.org)  
[madeleine.coetzer@iucn.org](mailto:madeleine.coetzer@iucn.org)

// Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation - PAPACO  
// Chargée de programme PAPACO - Liste Verte  
// Chargée de programme PAPACO - MOOC  
// Chargé de programme PAPACO - Liste Verte et Patrimoine Mondial  
// Chargée de programme PAPACO - Communication